



Retrait de point Abusif

Par DavJ

Bilan suspension de permis le 8/07/2017

N° permis 920138110841

? Infraction commise le 8/07/2017 à 16h25 RD518 à Lieudieu
(excès de vitesse retenue 142 au lieu de 90km/h).

Suspension sur le champ.

? Réétention administratif du 8 juillet 2017 au 9 décembre 2017.

? Permis à cette date avec 7 points restants.

? Stage de récupération de points le 11/08/2017 (+ 4 points)

? Amende de 381e décision de justice (Vienne juge Nicolas LUMBROSO) réglé le 13/07/2018.

? Suspension donc de 5 mois, sauf que mon dossier était resté à la sous préfecture de Vienne 38 et que tout le système est passé en informatique.

Une demande a été refaite informatiquement, impossible d'avoir quelqu'un au téléphone.

? Je n'ai pu récupérer mon permis que seulement 7 mois plus tard forcément sans conduite de ma part (impossible d'avoir une autorisation de conduite).

? Je n'ai jamais eu le retrait de 6 points concernant cette infraction mon capital point était donc jusqu'à ce 30/06/2021 de 12 points.

? Je viens de recevoir la sanction le retrait de ces 6 points à cette date ???

? Sachant que des gendarmes se sont présentés en mars 2021 pour me faire signer la clôture du dossier qui ne l'était pas depuis. Ils m'ont signalé que c'était juste administratif?

? On en sera pas arrivé jusque là si mes 6 points avaient été retirés au moment de l'infraction, j'aurais récupéré mon capital depuis.

? Ps : j'ai eu une autre infraction sans retrait de point le 26/07/2020 (conduite d'un véhicule à une vitesse excessive eu égard aux circonstances). J'ai doublé un tracteur en pleine ligne droite en dépassant les 80km/h (90 euros).

Puis je avoir un recours et contester cette sanction tardive ?

Combien d'investissement faudrait-il, sinon je passerais encore un nouveau stage.

Merci de votre aide

Cdt Mr JANSON David

Par Suisse1291

Amende pénale payée le 13.07.2018, les 6 points sont retirés à effet du 13.07.2018 donc, sans retrait de points, pas même 1 seul petit point, durant 3 ans à compter de cette date d'effet, retour automatique aux 12 points sur 12 donc au 13.07.2021 soit dans moins de 15 jours.

Par DavJ

Bonjour,

merci pour votre réponse.

En gros je n'ai pas perdu un seul point depuis cette infraction du 8/07/2017, ils ne m'ont même pas retiré les 6 points avec la suspension.

J'ai bien récupéré mes 12 points depuis.

Sauf qu'ils viennent de me les prendre juste maintenant le 30/06/2021.

La question est ce légal ?

Est ce qu'un recours est envisageable ?

Tarif d'un recours en justice alors qu'un stage de points est à 200 euros ?

Merci pour votre aide.

Par Suisse1291

Je vous ai expliqué que le retrait des 6 points, même s'il ne se fait que seulement maintenant, prend effet en juillet 2018, donc en juillet 2021 vous devriez retrouver vos 12 points.